

Aux entreprises de chemin de fer de l'UTP

Berne, le 23 avril 2020

Tél. +41 31 359 23 16, martin.strobel@utp.ch

R RTE 20100 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies»

Mesdames, Messieurs,

L'UTP et la direction du projet Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) ont le plaisir de vous remettre ci-joint la réglementation actualisée R RTE 20100, dans sa sixième version et en exemplaire broché. Vous pouvez télécharger les documents PDF dans le Webshop RTE sur l'Extranet de l'UTP (www.utp.ch/rte).

La présente réglementation fait partie de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) et a été actualisée selon les processus RTE (R RTE 10000), puis soumise à l'avis des futurs utilisateurs et de l'OFT, exceptionnellement selon une procédure en une étape. Elle vise à appliquer les exigences légales dans le respect des coûts.

La sixième édition de la réglementation R RTE 20100 du 3 janvier 2020 remplace la version actuelle, la cinquième édition du R RTE 20100 du 17 mai 2016. Elle paraît en français, en allemand et en italien.

La nouvelle édition comporte les avantages suivants:

- Les contenus correspondent à l'état le plus récent de la technique et aux documents d'ordre supérieur tels que les PCT 2020.
- Les adaptations relatives aux barrages réduisent les coûts de maintenance et de cycle de vie.
- Les adaptations relatives aux zones intermédiaires de sécurité et aux entraxes des voies donnent plus de marge de manœuvre dans l'application.
- La nouvelle édition constitue la pratique en vigueur et encourage une standardisation.

Les CFF ont déclaré la réglementation contraignante (obligatoire) pour leur entreprise, à partir du 1^{er} juillet 2020. Nous vous prions de faire au plus vite de même dans votre entreprise, et de le communiquer à vos collaborateurs. C'est uniquement si chacun applique la réglementation que tous les chemins de fer pourront atteindre un standard uniforme. Vous êtes libres de définir la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation dans votre entreprise.

Le R RTE 20100 est une prescription d'exploitation conforme aux documents d'ordre supérieur. En vertu de la directive de l'OFT sur la promulgation de prescriptions d'exploitation et de circulation des trains (dir. PE-PCT), toute entreprise ferroviaire doit informer l'OFT au plus tard deux semaines avant que la nouvelle édition du R RTE 20100 entre en vigueur en son sein.

Les éventuelles dérogations qui ne s'appliqueraient qu'à votre entreprise doivent être consignées dans une **annexe B spécifique**. Veuillez envoyer les compléments spécifiques à votre entreprise ainsi que vos autres remarques et suggestions au sujet des réglementations RTE à l'adresse suivante: **RTE@utp.ch**.

Vous trouverez davantage d'informations sur le R RTE 20100 sur notre site Internet:
www.utp.ch/fr-R-RTE-20100

Nous remercions Messieurs Adelrich Infanger (CFF) et Thomas Lang (Thomas Lang Consulting GmbH) pour avoir su mener le projet de réglementation avec professionnalisme et engagement, ainsi que les différents experts qui ont mis à profit leurs larges connaissances de spécialistes au sein du groupe de travail RTE et qui ont grandement contribué à la conception de cette nouvelle édition.

Nous espérons que la nouvelle réglementation RTE répondra à vos attentes et à celles de vos spécialistes et qu'elle continuera de veiller à la sécurité sur et aux abords des voies.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Ueli Stückelberger
Directeur de l'UTP



Robert Leemann
Directeur général du projet, CFF Infrastructure

Annexes:

- Réglementation R RTE 20100 «Sécurité lors des travaux sur et aux abords des voies» (03.01.2020)
- Liste des modifications de la sixième édition du R RTE 20100- Aperçu des réglementations RTE (état: 1^{er} avril 2020)

Copie avec annexes à:

- OFT: division Infrastructure, section Admissions et règles (deux exemplaires dans chaque langue)
- Membres du groupe de travail R RTE 20100